



Leudeville, le 05 septembre 2020

**MAIRIE DE LEUDEVILLE**

**PROJET EDUCATIF**

**2020/2023**

# SOMMAIRE

- 1) INTRODUCTION
- 2) CONTEXTE
- 3) FONCTIONNEMENT
- 4) OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF
- 5) PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION
- 6) MODALITES ET MISE EN PLACE

**ANNEXE 1 : PLANNINGS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

# 1/ INTRODUCTION

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, Les rythmes scolaires resteront inchangés soit une semaine d'école répartie sur 4 jours. Cette décision est le résultat de plusieurs réunions de travail et de réflexions avec l'ensemble des acteurs :

- Les enseignants
- Les élus de la commune
- Les animateurs de l'accueil de loisirs
- Les représentants des parents d'élèves

Le projet éducatif est mis en place pour une durée de trois ans soit de 2020 à 2023, période qui permet d'avoir un délai suffisamment long pour procéder à son évaluation.

L'accueil des enfants se fera les mercredis en appliquant des taux d'encadrement régis par la législation périscolaire.

Ce projet permettra d'organiser des actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

## 3/ CONTEXTE

### LE VILLAGE :

Leudeville est situé dans le département de l'Essonne et fait partie de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.). Le village représente une superficie de 7,84 km<sup>2</sup> pour 1487 habitants (dernier recensement).

Il est composé principalement de pavillons et de 2 petits immeubles. L'espace urbain représente 10 % et l'espace principalement agricole 90 % du plan d'occupation des sols.

Un lotissement de 29 pavillons a été créé et il accueille principalement des familles ayant un besoin de service d'accueil scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

### INFRASTRUCTURES :

#### ECOLES :

- une école maternelle composée de :
  - 2 classes
  - Une salle de jeux
  - Un dortoir
  - Une cour
- 
- une école élémentaire composée de :
  - 4 classes
  - Une salle d'arts visuels
  - Une salle polyvalente
  - Une salle informatique
  - Une cour

#### ACCUEIL DE LOISIRS :

Créé en 1988, l'accueil de loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour accueillir 60 enfants au maximum et comprend :

- Au rez-de-chaussée pour les enfants d'âge maternel et élémentaire :
  - Une grande salle d'accueil avec des espaces d'activités et de jeux
  - Une autre salle d'activité dédiée principalement aux maternels
- A l'étage pour les enfants d'âge élémentaire et maternel :
  - Un dortoir
  - Une salle de motricité
- Une cour

#### SALLE DES FETES ET SALLE ANNEXE ATTENANTES A L'ECOLE

#### MEDIATHEQUE

#### INFRASTRUCTURES EXTERIEURES :

- Stade de football
- City stade
- 2 courts de tennis
- Bois ouvert au public avec parcours de santé
- Parc clos comprenant des jeux pour enfants ainsi qu'un circuit bitumé pour les vélos et les rollers

## LE PUBLIC :

Sont concernés, les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Leudeville, dont les effectifs à la rentrée de septembre 2020 sont les suivants :

### Ecole maternelle :

- Petite section : 25
- Moyenne section : 14
- Grande section : 20

### Ecole élémentaire :

- CP : 27
- CE1 : 13
- CE2 : 24
- CM1 : 15
- CM2 : 25

## 4/ FONCTIONNEMENT

### L'ACCUEIL DU MATIN : 7H30 – 8H30

Ce temps permet d'accueillir l'enfant dans un lieu de référence, de repères, de rencontres, de convivialité et d'informations. Temps durant lequel, les enfants peuvent également prendre leur petit déjeuner.

L'arrivée échelonnée des enfants et de l'équipe d'encadrement permet une multitude de possibilités tout en respectant le choix et le rythme de chacun.

L'accueil doit atténuer le sentiment de séparation avec les familles et doit rassurer l'enfant et les parents.

Afin qu'il soit pratiqué dans les meilleures conditions, il doit faire l'objet d'une réflexion permanente et doit évoluer tout en respectant les repères.

### L'ACCUEIL DU SOIR : 18H – 19H

Pour les enfants présents, c'est un moment de détente en attendant les parents.

Le départ échelonné des enfants permet de reprendre les ateliers du midi et du périscolaire. C'est un moment d'échange avec les familles. Il doit être porteur d'informations sur la journée vécue par l'enfant et sur celle à venir.

### LE MERCREDI A L'ACCUEIL DE LOISIRS : 8H30 – 18H

Le mercredi redevient un temps extra-scolaire avec un accueil sur la journée complète ou en demi-journée.

La prise en charge des enfants a lieu à partir de 8h30.

Le temps de restauration est prévu de 12h00 à 13h00.

Les enfants reviennent dans les locaux de l'accueil de loisirs et à 13h30 un départ est prévu pour les enfants inscrits en demi-journée.

A partir de 14h00, les animations de l'après-midi commencent.

Cette année, pour des raisons d'organisation, les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 16h30 jusqu'à 18h00. Ensuite l'accueil du soir est identique aux autres soirs de la semaine.

### LES VACANCES SCOLAIRES A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les journées sont rythmées par les activités proposées par l'équipe d'animation et les formules d'accueil retenues sont les suivantes :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h30
- Matinée de 8h30 à 11h30 (accueil jusqu'à 9h30)
- Matinée de 8h30 à 13h30 (déjeuner inclus)
- Après-midi de 11h30 à 18h (déjeuner inclus)
- Après-midi de 13h30 à 18h
- Journée complète de 8h30 à 18h
- Accueil du soir de 18h à 19h

### L'ETUDE POUR LES ENFANTS D'ELEMENTAIRE : 17H – 18H

Horaires à compter de la rentrée de septembre 2017.

L'étude a lieu 4 soirs par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

L'étude est une étude dite surveillée assurée par l'équipe d'animation. Toutefois pour des raisons de « bon sens » La municipalité demande aux animateurs d'apporter une aide aux enfants afin que les devoirs soit faits correctement.

## LE PERISCOLAIRE

Le temps périscolaire est reparti le lundi / mardi / jeudi et vendredi de la façon suivante :

- Pour les maternels :
- 7h30-8h30 : accueil du matin
- 16h30-18h00 : accueil du soir 1
- 18h-19h : accueil du soir

La volonté de l'accueil de loisirs est de proposer aux enfants des activités manuelles ou sportives de qualités principalement sur l'accueil du soir 1. Pour cela, un système de fiches d'activités est exigé par le directeur de l'accueil de loisirs.

- Pour les élémentaires :
- 7h30-8h30 : Accueil du matin
- 18h-19h : Accueil du soir

## L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle est composée de :

- 1 directeur
- 6 animateurs ou animatrices.

La municipalité, en tant qu'organisateur, a confié à l'équipe de l'accueil de loisirs l'organisation des dispositifs périscolaires : animations et contenu des ateliers ainsi que l'organisation de l'étude.

Ce système permet d'inscrire les projets et actions dans la journée éducative des enfants en toute complémentarité de la vie familiale et scolaire.

## 5/ OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire définit des objectifs éducatifs communs avec la volonté partagée de les concentrer sur « L'ENFANT et SON DEVELOPPEMENT ». Son autonomie et son épanouissement seront au centre des objectifs fixés ci-dessous :

### GARANTIR LA CONTINUITE EDUCATIVE :

**Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

L'enfant se construit :

- sur différents lieux : la maison, l'école, les structures périscolaires et extrascolaires
- sur différents temps
- avec différentes personnes
- dans l'échange avec les camarades de son âge

**Favoriser les échanges entre les autres acteurs de l'éducation : enseignants, animateurs, parents, ...**

**Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect des projets des écoles**

**Proposer des interventions sur le temps scolaire et périscolaire (théâtre, musique, contes, ...) qui contribuent également à une offre éducative complémentaire à l'apprentissage.**

### CONSOLIDER POUR TOUS LES ENFANTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE :

**Favoriser l'accès à l'offre éducative et aux loisirs pour tous**

- Mise en place d'une politique tarifaire équitablement différenciée en fonction des quotients familiaux
- Organisation d'interventions et de sorties sur le temps périscolaire sans surcoût pour les familles
- Interventions et sorties sur le temps scolaire proposées gratuitement à tous les enfants

**Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

- Aménager la journée de l'enfant en tenant compte des rythmes scolaires et des activités périscolaires
- Qualifier le temps de pause méridienne avec un personnel de qualité (ATSEM et animateurs)
- Respecter le temps de sieste des petits

## Poursuivre la pratique d'activités éducatives

- Développer de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques.
- Mise en place d'activités le soir après la classe pour les enfants de maternels.
- Valorisation des réalisations des enfants par l'organisation de spectacles, d'expositions, de manifestations diverses.

## Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

- Veiller à la prévention des violences
- Former à la prévention des risques (domestiques, routiers, ...)
- Garantir une alimentation saine et équilibrée lors des temps de restauration (cantine et goûter)
- Sensibiliser à une bonne hygiène de vie

## DEVELOPPER LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE :

### Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement

- Responsabiliser l'enfant personnellement et collectivement :
  - tolérance
  - respect
  - civisme
  - solidarité
- Sensibiliser au respect de l'environnement

### Développer les liens intergénérationnels

- Mettre en place un partenariat avec l'EHPAD sur la base du volontariat
- Développer le lien social au quotidien

### Développer le partenariat avec les associations extérieures

- Permettre aux enfants de pratiquer des activités culturelles ou sportives
- Partenariat avec le club de tennis de LEUDEVILLE sur les mercredis

## 6/ PILOTAGE, SUIVI et EVALUATION

### PILOTAGE :

Un comité de gestion est actuellement planifié à raison d'un rendez-vous par trimestre et composé des membres suivants :

- Elus municipaux de la commission « jeunesse, petite enfance, scolaire et périscolaire »
- Enseignants
- Directeur de l'accueil de loisirs
- Représentants des parents d'élèves

Il a pour but d'échanger sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, étude, cantine.

Durant ce temps d'échange, le suivi du Projet Educatif sera mis à l'ordre du jour.

### SUIVI ET EVALUATION :

#### Communiquer et partager avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Un bilan annuel permettra de mesurer l'impact de ce projet.

Durant l'année, des axes d'amélioration ou de modification seront identifiés.

L'évaluation devra, avant tout, vérifier le respect du rythme de l'enfant et la complémentarité des actions mises en œuvre. Elle doit également permettre une analyse critique du projet et identifier les points positifs et négatifs

Pour chaque objectif du Projet éducatif, 3 critères seront jugés :

- Pertinence
- Efficacité
- Impact

## ANNEXE 1 : EMPLOIS DU TEMPS

### ECOLE ELEMENTAIRE DU TILLEUL

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8H30 - 11H45	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	ACCUEIL DE LOISIRS	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	TEMPS SCOLAIRE (3h15)
11H45 - 13h45	Pause méridienne (2H)			Pause méridienne (2H)	
13h45 - 16h30	TEMPS SCOLAIRE (2h45)	TEMPS SCOLAIRE (2h45)		TEMPS SCOLAIRE (2h45)	TEMPS SCOLAIRE (2h45)
16H30	Sortie des enfants hors étude			Sortie des enfants hors étude	
16H30 - 18H	Goûter + étude	Goûter + étude		Goûter + étude	Goûter + étude
18H	Sortie des enfants hors accueil périscolaire			Sortie des enfants hors accueil périscolaire	
18 H - 19h	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE	

# ECOLE MATERNELLE DU CHANT DU COQ

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8H30 - 11H30	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)	ACCUEIL DE LOISIRS	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)
11h30 - 13h30	Pause méridienne (2h)			Pause méridienne (2h)	
13h30 - 16h30	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)		TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)
16H30	Sortie des enfants hors accueil périscolaire			Sortie des enfants hors accueil périscolaire	
16H30 - 18h	Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE			Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE	
18H - 19h	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE	

## 7/ MODALITES DE MISE EN PLACE

La commune souhaite le mettre en place dès septembre 2020.

Le présent Projet Educatif sera valide pour une durée de 3 ans : 2020-2023.

Le Projet Educatif reste à la disposition des différents acteurs et également transmis si besoin aux différents organismes tel que la CAF, et la DDCS.

## SIGNATURES

Le directeur de l'Accueil de Loisirs :  
Mr CHAUMONT Gérald

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérald Chaumont', written over a horizontal line.

L'organisateur, Le Maire :  
Mr LECOMTE Jean Pierre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Pierre Lecomte', written over a horizontal line.

L'élue à la jeunesse :  
Mme CHEVOT Valérie

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Valérie Chevot', written over a horizontal line.